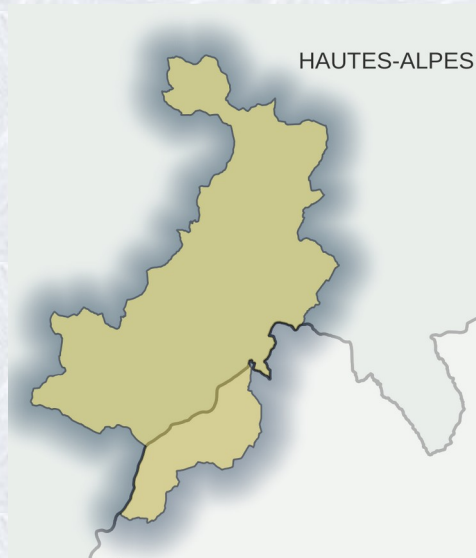


## Communauté d'agglomération Gap-Tallard-Durance



### Résumé

Toutes énergies confondues, la communauté d'agglomération de Gap-Tallard-Durance a produit 454 GWh en 2019\* pour une consommation de 978 GWh (soit près de la moitié). Cela représente environ 28 % de la production du département. Sans la grande hydroélectricité qui a une vocation de soutien à l'équilibre du réseau électrique à l'échelle nationale, la production du territoire s'élève à 138 GWh en 2019\* soit 14 % de sa consommation.

La filière électrique intéressante à étudier au regard du potentiel du territoire est le solaire photovoltaïque sur toitures et ombrières autour du poste-source de Gap. Une réflexion est par ailleurs à mener sur le développement de la filière thermique renouvelable : bois énergie, méthanisation, réseaux de chaleur, solaire thermique dont les capacités sont à explorer.

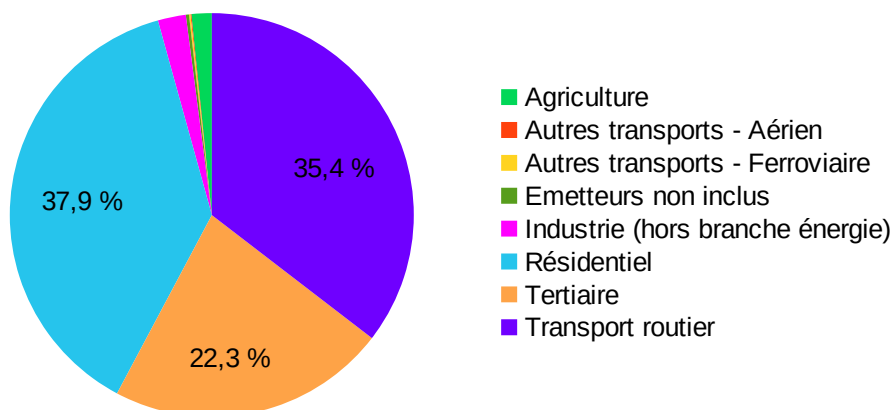
## Le profil énergétique du territoire

### La consommation d'énergie

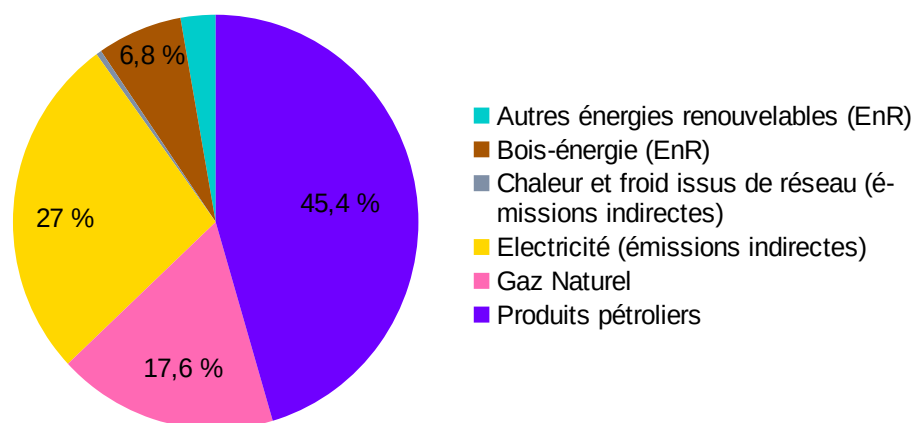
La consommation finale en 2019\*, toutes filières confondues, représente **978 GWh** sur l'ensemble de la communauté d'agglomération. Les principaux secteurs qui consomment de l'énergie sont le secteur résidentiel et les transports routiers (plus d'1/3 de la consommation globale chacun).

Si on déduit la part liée à la grande hydroélectricité, le territoire consomme 7 fois plus d'énergie qu'il n'en produit.

CA Gap Tallard Durance  
Consommation d'énergie par secteur 2019



CA Gap-Tallard-Durance  
Consommation d'énergie par filière 2019

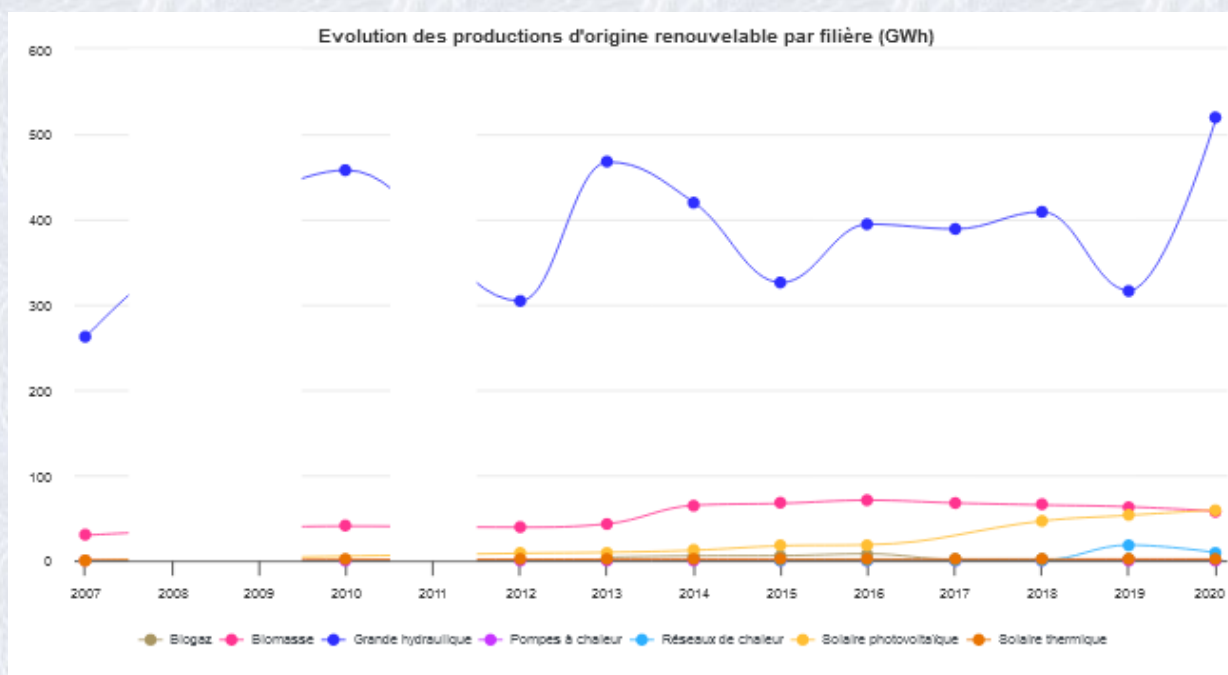
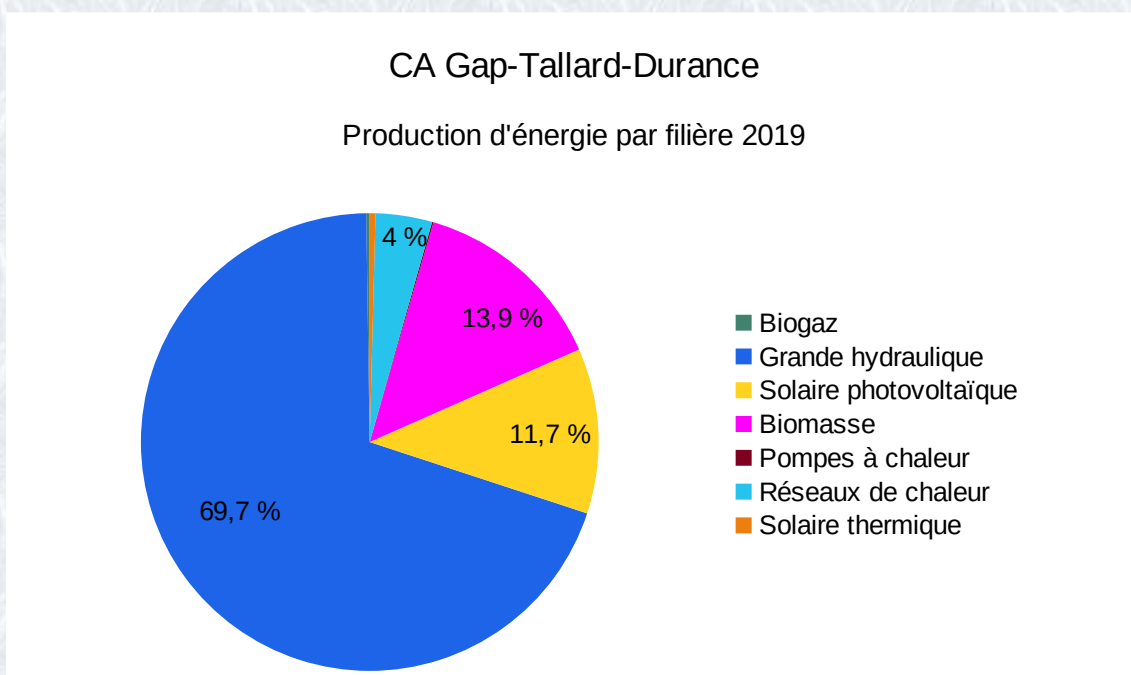


\* Le choix des données 2019 a été privilégié dans la mesure où l'année 2020 a été fortement impactée par la crise sanitaire. Source Cigale : <https://cigale.atmosud.org/visualisation.php>

## La production d'énergie

La production 2019\* de la communauté d'agglomération s'élève à 454 **GWh**. Elle est largement soutenue par la grande hydroélectricité (environ 317 GWh soit plus des 2/3 de la production globale).

Deux centrales solaires photovoltaïques sont en service sur la commune de Curbans (environ 36 MWh), une centrale solaire photovoltaïque est en service sur la commune de Vitrolles (environ 2,6 MWh) et un permis a été accordé pour une centrale solaire d'environ 2 MWh sur la commune de Gap.



\* Le choix des données 2019 a été privilégié dans la mesure où l'année 2020 a été fortement impactée par la crise sanitaire. Source Cigale : <https://cigale.atmosud.org/visualisation>.

## Le guide de recommandations à destination des porteurs de projets de parcs photovoltaïques au sol, un outil d'aide à la décision

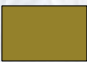


Pour vous aider à appréhender les différents enjeux qui interviennent avec l'élaboration d'un parc PV, la DDT accompagne les projets avec le guichet conseil administratif et a élaboré un guide départemental de recommandations à destination des porteurs de projets de parcs photovoltaïques au sol.

Ce guide s'articule autour de 6 principes directeurs :

- Les sites anthropisés et dégradés doivent être privilégiés
- Les terres mécanisables et les alpages sont à protéger
- Les espaces boisés présentant un fort enjeu forestier sont à protéger
- Les espaces naturels remarquables sont à protéger
- Les sites remarquables sont à protéger et le développement des centrales photovoltaïques doit être cohérent avec les enjeux paysagers du territoire
- Les secteurs exposés à des aléas naturels forts et très forts sont à proscrire de manière générale.

En application de ces grands principes, une identification et une analyse des critères rédhibitoires a été menée, ainsi qu'une traduction cartographique des critères quand des données géoréférencées pertinentes étaient mobilisables à l'échelle départementale.

Pour le 05 la carte suivante distingue trois niveaux de couleur :

-  Zones sombres : présence d'un enjeu très fort au sens du guide de recommandations, zones défavorables à l'implantation d'un parc PV.
-  Zones claires : présence d'enjeux forts : il faut analyser des données complémentaires avant de poursuivre les réflexions sur un projet. Le cas échéant il conviendra d'adapter le projet.
-  Zones blanches : parmi les critères analysés dans cette cartographie, il n'y a pas d'obstacle significatif identifié au développement de centrales PV au sol. Néanmoins, l'examen de données complémentaires ou de relevés de terrain pourraient révéler des contre-indications au développement de projet (en particulier la présence d'espèces protégées ou l'analyse des effets cumulés).

Pour les communes situées dans les Alpes-de-Haute-Provence : la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables du 10 mars 2023 apporte des précisions sur l'implantation du photovoltaïque sur les terres agricoles, **aussi le guide de recommandations départemental du périmètre des Alpes-de-Haute-Provence sera amené à être actualisé (zones blanches) une fois les décrets d'application de cette loi parus.**

## Communauté d'agglomération de Gap Tallard Durance

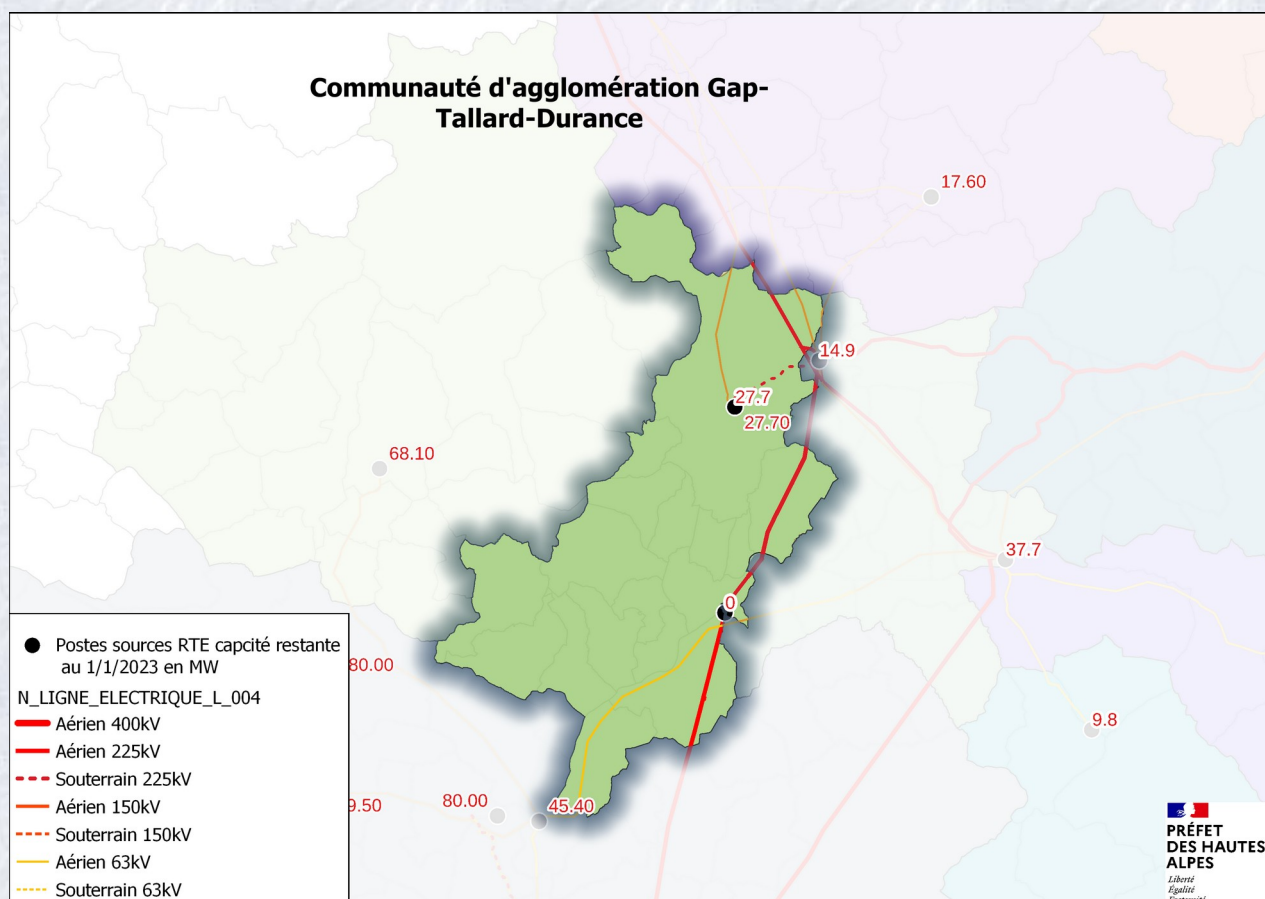


## Le réseau de transport et de distribution d'électricité \*

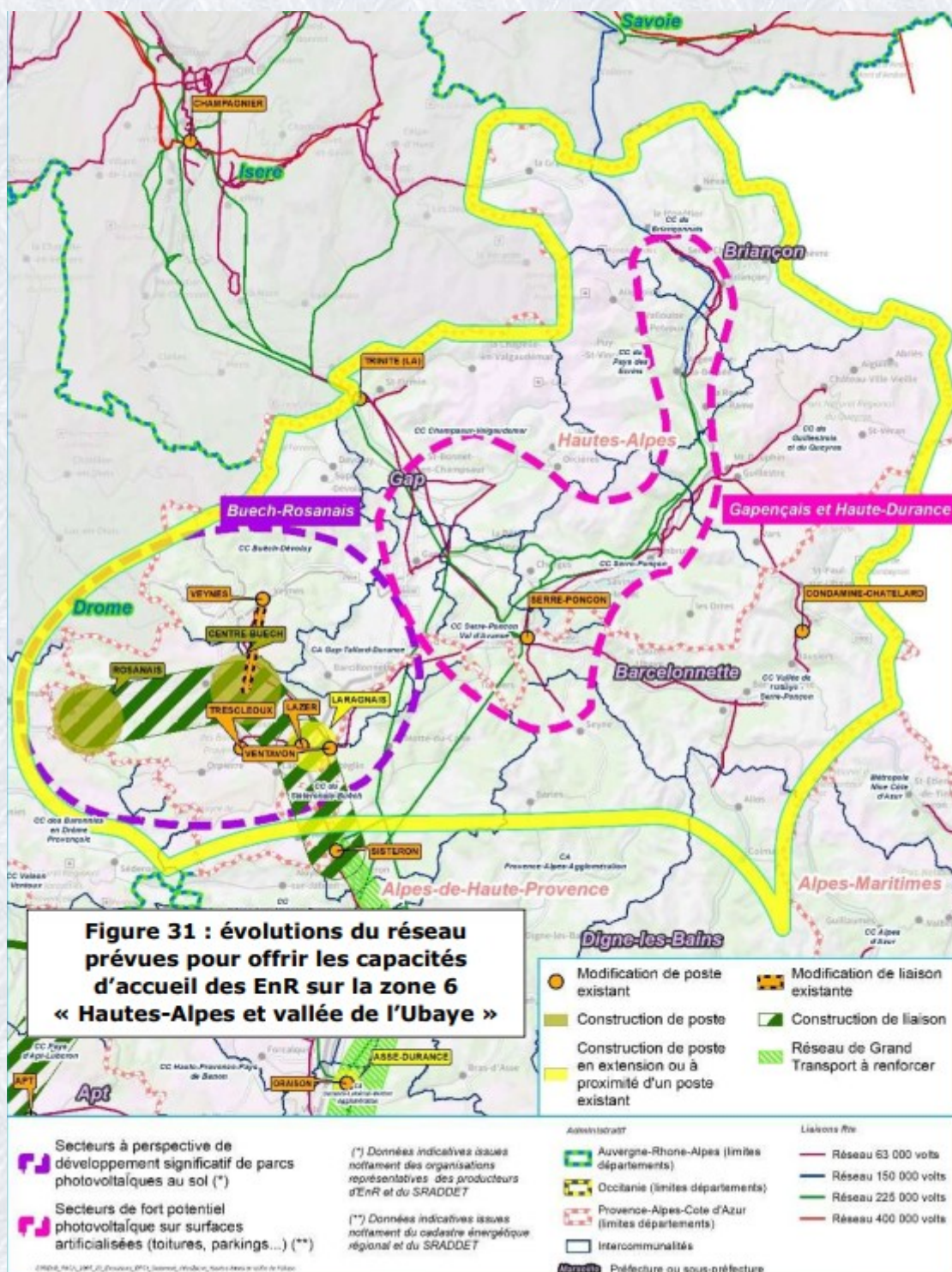
La faisabilité technique et économique d'un projet dépend entre autres de la capacité du réseau à pouvoir accueillir une production électrique supplémentaire. Ces informations sont disponibles sur le site CAPARéseau et à travers le S3REnR.

Dans la communauté d'agglomération Gap-Tallard-Durance, la puissance installée des EnR déjà raccordées sur le poste-source de GAP s'élève à 7,6 MW. La puissance des projets en attente de raccordement des EnR s'élève à 7,7 MW.

La capacité du réseau électrique de transport à accueillir de nouveaux projets EnR sur la communauté d'agglomération est de 27,7 MW (poste-source de Gap). Néanmoins, plusieurs postes sources se trouvent à proximité du périmètre de l'EPCI : c'est le cas du poste de Grisolles (CCSPVA) qui a 14,9 MW de capacité disponible immédiatement et de Ventavon (45,4 MW) et Veynes (68,1 MW) qui doivent faire l'objet de travaux de renforcement dans les années à venir. Enfin la création de postes sources supplémentaires est également envisagée dans le Buëch : Laragnais (80 MW), Centre Buëch (80 MW).



\* Données issues de CAPARESEAU (janvier 2023) : <https://www.capareseau.fr/>



## Les EnR thermiques (potentiel) sur le territoire

En ce qui concerne les autres énergies, des données sont disponibles sur les sites suivants :

– rapport « Panorama de la chaleur renouvelable et de récupération », réalisé par le CIBE, la FEDENE, le SER, UNICLIMA et avec la participation de l'ADEME, édition 2021 :

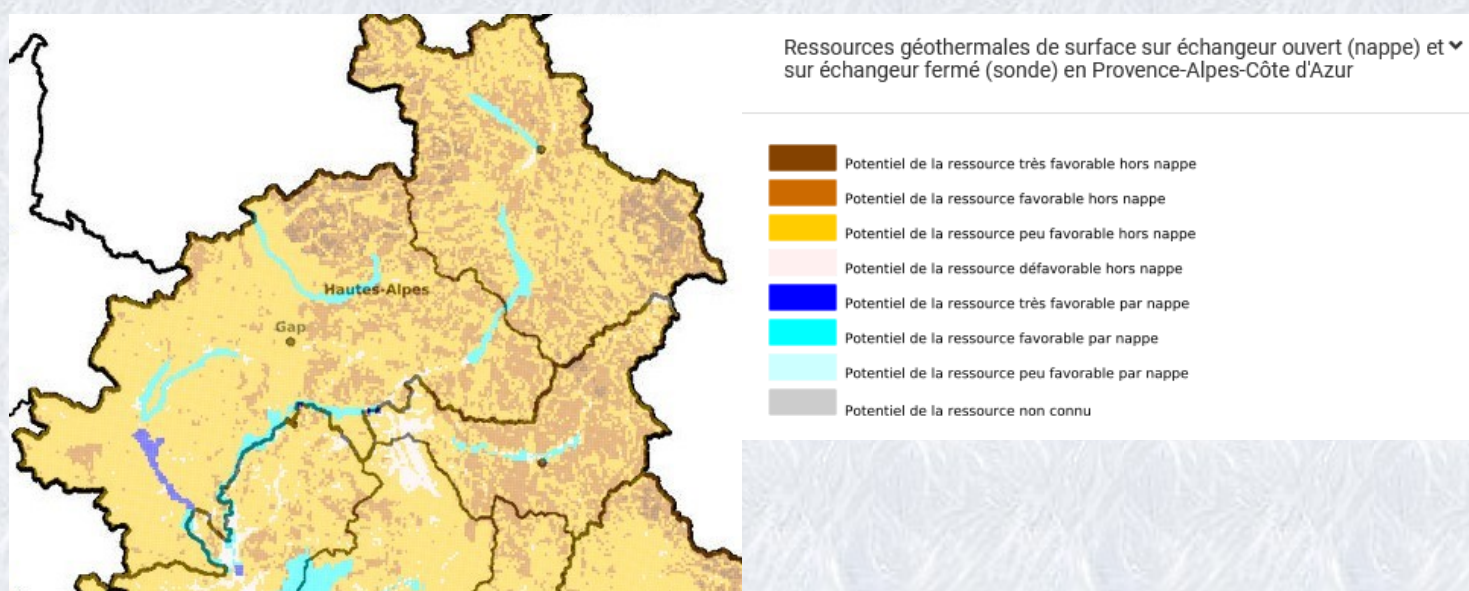
<https://www.syndicat-energies-renouvelables.fr/wp-content/uploads/basedoc/panorama-chaleur-2021-web.pdf>

– pour le bois-énergie : site de la mission régionale bois-énergie PACA :

<https://bois-energie.ofme.org/>

– pour la ressource géothermique, cartographie en ligne du BRGM :

<https://www.geothermies.fr/viewer/>



– pour la méthanisation et le compostage : 2 unités de méthanisation sont recensées à ce jour dans le périmètre de l'EPCI : méthaniseur du GAEC des balcons de Gap et méthaniseur de la laiterie du col Bayard. Les communes de Gap, Freissinouse, Jarjayes et Sigoyer possèdent un potentiel d'après les données d'Atmosud.

Cartographie en ligne produite par Metha'synergie :

<https://cigale.atmosud.org/methazoom.php>